

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept juillet à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué le 12 juillet 2019, s'est réuni sous la présidence de M Guy GALEA, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

PRESENTS : M. Guy GALEA,

Mmes Martine GIBAUD, Catherine LAFARGE, Christine CHEVALIER et Christèle VINCENT.

Mrs, M. Philippe GOURLAND, Jean-Charles LALANNE, François ROUGEOT.

ABSENTS EXCUSÉS : M Jacques FELIX (donne pouvoir à M P.GOURLAND) et M Sylvain MACCORIN (donne pouvoir à Mme C.VINCENT) et M Hubert JACQUEROUX (donne pouvoir à Mme Catherine LAFARGE).

Secrétaire de séance : M. Jean-Charles LALANNE. La séance est ouverte à 20H30.

Monsieur le Maire prend la parole afin de demander l'autorisation de rajouter le délibéré concernant 3 sujets, à savoir l'accord ou non d'engager un apprenti sur la Commune, la modification du loyer de la poste et enfin l'achat de l'appartement jouxtant la maison de santé.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2019

Après avoir revu le paragraphe concernant l'église de Lugny, le compte-rendu de séance du conseil municipal du 22 Mai 2019 est approuvé à l'unanimité.

Il est porté à l'assemblée qu'une erreur de diffusion a été commise, en effet, le dernier compte rendu municipal a été diffusé sur le site de la Commune sans que ce dernier ait été validé par les Elus. Cela a été corrigé et le dit compte rendu retiré du site.

2. DEMANDES SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Délibération 2019/031

M Le Maire, présente quelques demandes de subventions complémentaires. Ces demandes sont étudiées par l'assemblée.

Il en ressort les validations suivantes :

- JSP : 0.50 cts/€ par habitant
- CANTAZÉ : 150,00 €
- Ass de BAZEILLES : 150,00 € et en contrepartie, livraison de verres en plastique à l'effigie de la bataille de Bazeilles, verres qui seraient mis à disposition contre consigne lors de futures manifestations. Il est à noter que la Commune de Lugny a été désignée comme Marraine de l'association de la bataille de Bazeilles.
- LES JARDINS PARTAGÉS : 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3. TRANSFERT DE COMPETENCE EAU POTALBE ET ASSAINISSEMENT EN 2026 : DEJA TRAITÉ AU CM du 20/03/19

4) RESIDENCE SÉNIORS

Délibération 2019/032

M Le Maire informe les élus que la future résidence séniors comportera 16 logements et 4 pavillons. La société AMETIS prendra donc en charge le projet. Des plans non contractuels sont ainsi proposés aux élus.

Compte tenu des plans, le parking va se voir un peu réduit de par sa taille, l'agence postale demande donc une compensation financière (cela sera statué plus tardivement dans le compte rendu).

Les élus demandent à ce qu'un droit de regard soit instauré quant au choix des résidents.

Dans un premier temps, M Le Maire, demande à l'organe délibérant de statuer sur la vente du terrain destiné à la construction de la résidence séniors (situé rue de la Folie), à la société AMETIS pour un montant de 36 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, éte donne pouvoir à M Le Maire de signer tous documents se rapportant à la transaction.

5) CONVENTION EQUIPEMENTS SPORTIFS RUE DE LA FOLIE

M Le Maire donne la parole à M ROUGEOT qui précise que cette convention a pour but d'encadrer les vestiaires du foot, notamment la partie « entretien des locaux ».

Ladite convention est un commun accord entre le collègue Victor Hugo, l'association VLHM et la commune de Lugny.

Il précise que depuis quelques années, seule l'association VLHM entretient les locaux. Depuis quelques temps, une notion « d'insalubrité » circule sur la commune, il a donc rappelé lors de la dernière réunion publique qu'il existait une convention et que le collègue V.Hugo ne prenait pas en charge sa partie d'entretien des locaux.

S'il y a donc insalubrité, le collègue en est pour le moins bien responsable.

Un courrier a été fait au Conseil Départemental, à ce jour, aucun retour.

Les élus décident d'attendre l'arrivée de la nouvelle Principale du collègue V.HUGO afin de faire un point sur cette convention. Si ce problème d'entretien des locaux devait persister, il n'y aurait plus de mise à disposition des vestiaires au collège V.HUGO.

6) RPQS

M Le Maire donne la parole à M.GOURLAND.

Le SIEHM regroupe 18 communes, soit 10 379 habitants ou 5398 abonnements de particuliers.

Les résultats du contrôle de la qualité de l'eau donne 100 % de conformité pour les analyses microbiologiques.

Les tarifs du SIEHM sont les mêmes depuis septembre 2011. Pour un ménage de référence (4 personnes) la consommation moyenne est estimée à 120 m3 au tarif de 3.1238€/m3 (soit+1.34%).

7) APPRENTI

Délibération 2019/033

M Le Maire présente le projet d'intégrer un jeune en apprentissage sur la Commune au service technique. Ce jeune serait donc en apprentissage afin de préparer un CAP « Espaces verts ». Après renseignements, une aide financière à hauteur de 80 % du salaire de l'apprenti sera reversée à la commune, par la FIPHFP (Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique). Il est important de transmettre les connaissances par le biais de la formation professionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

8) MAISON de SANTÉ

Délibération 2019/034

M Le Maire informe les élus que suite aux dernières négociations entre l'OPAC de Saône et Loire et lui-même, le montant de 96 500,00 € net a été proposé par l'OPAC, à la Commune de LUGNY afin de devenir acquéreur du bien situé à la Résidence du Terrillot- Logement n°7 - 71260 LUGNY».

Bien jouxtant la maison de santé et libre à ce jour de tout occupant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'achat par la Commune de Lugny, du logement situé « Logement n°7 Résidence du Terrillot-71260 LUGNY», jouxtant la maison de santé au prix de 96 500,00 € net, et ce afin d'agrandir la maison de Santé existante.

Et, autorise M Le Maire à signer le contrat de vente ainsi que tous les documents s'y rapportant.

9) LOYER de L'AGENCE POSTALE

Délibération 2019/035

Comme évoqué précédemment, M Le Maire rappelle que compte tenu des plans (non contractuels) de la future résidence seniors, le parking de l'agence postale va être réduit. Le responsable de l'agence demande donc une diminution du loyer de l'agence postale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M Le Maire à négocier le coût du loyer de l'Agence postale de Lugny, ceci étant, cette variation de location sera comprise entre 8 000€ et 8 500 € à l'année.

Les élus autorisent M Le Maire à signer le contrat de location ainsi que tous les documents s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux CCMT** : Les principaux axes de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois en ce moment sont :
 - o PLUI,
 - o Nouvel OFFICE du TOURISME qui sera situé à proximité de l'Abbaye de Tournus. Les travaux débuteront dans 2 mois. Et se termineront au printemps 2020.
 - o Ancien OFFICE du TOURISME situé à Fleurville sera donc réaménagé en « CO Working ».
 - o Assainissement de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.
- **Cadole de Fissy** : Cette cadole va être rénovée par les bénévoles de la Commune de Lugny. Le 1^{er} RDV aura lieu le 22/07/19 à 17h30 dans la cours de la mairie. Les personnes se rendront sur place afin de programmer les travaux à effectuer. Autrefois, c'était la population qui s'occupait de rénover les cadoles des communes, le même procédé est donc remis au goût du jour.
- **SIEHM** : La création d'un nouveau puits est prévue fin 2019.
- **Agent** : M Le Maire informe les élus de la prolongation d'arrêt de travail d'un agent administratif.
- **Bazeilles** : M Le Maire informe les élus que la cérémonie aura lieu le 30/08/2019 à 11h00, il demande à tous d'accorder un peu de temps à cette cérémonie.
- **Commission Cimetière** : Suite à un évènement fâcheux, M Le Maire demande à la commission de se réunir afin de clarifier au plus vite l'organisation, les emplacements, le fonctionnement du cimetière de Lugny et de Fissy.
- **Route Forestière** : La réception des travaux est prévue le 03/09/2019, cette mission est confiée à M GOURLAND.
- **CECL** : Rappel : des livres empruntés au CECL n'ont jamais été restitués : **IL EST GRAND TEMPS DE LES RETOURNER.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au mercredi 25 septembre 2019 à 20h30.

Le Maire,
Guy GALÉA

